

COVID 19 – FOIRE AUX QUESTIONS – MESURES SPECIFIQUES LIEES A LA FORMATION DES ORGANISMES D'ACCUEIL (FOA) DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE



La crise sanitaire impacte fortement le marché public de la formation des organismes d'accueil (FOA) de volontaires en service civique, confié au groupement solidaire composé de la Ligue de l'enseignement et d'Unis-Cité. Cette foire aux questions vise à répondre à vos principales interrogations concernant sa mise en œuvre dans le contexte actuel.

Elle sera complétée au fur et à mesure que les informations à ce sujet nous parviendront. Pour tout complément, vous pouvez contacter Antoine SUTER, à partir du 8 avril, de 9h00 à 13h00, du lundi au vendredi, au 07.85.22.39.69 ou sur asuter@laligue.org.

1. Le rôle des référents régionaux

Les référents régionaux de la Ligue de l'enseignement pour le marché restent les principaux interlocuteurs d'Unis-Cité, des services déconcentrés de l'Etat et du centre confédéral.

Pendant cette période, il leur est demandé d'envoyer à Antoine SUTER (asuter@laligue.org) la liste des formateurs et formatrices à disposition dans les Fédérations afin de faciliter la transmission de l'ensemble des informations aux Fédérations sur le sujet.

2. Formations des organismes d'accueil (FOA) en présentiel

→ Certaines formations en présentiel sont-elles maintenues ?

Non : L'Agence du Service Civique a confirmé au groupement solidaire que toutes les FOA du mois d'avril en présentiel sont annulées.

→ Quelle est la procédure à suivre pour annuler les formations enregistrées sur le site de gestion ?

Avant d'effectuer les formalités vous permettant d'annuler vos formations enregistrées, vous devez récupérer les données de la formation, c'est-à-dire la liste et les contacts des inscrits, sur la plateforme d'administration des formations : www.tuteur-service-civique.fr/admin/xslt.ashx

Les formations concernées doivent ensuite être annulées « pour erreur de saisie ».

Il faut alors rédiger un mail et l'envoyer aux inscrits pour les prévenir de l'annulation de la formation. Attention : aucun mail automatique ne sera envoyé via le site de gestion.

3. Formations des organismes d'accueil à distance

→ Est-il possible d'organiser une FOA à distance ?

Oui : L'Agence du Service Civique a donné son autorisation pour répondre de façons positive aux demandes des commanditaires de formation à distance pendant le confinement.

COVID 19 – FOIRE AUX QUESTIONS – MESURES SPECIFIQUES LIEES A LA FORMATION DES ORGANISMES D'ACCUEIL (FOA) DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE



Ce n'est pas une priorité, nos objectifs chiffrés sont suspendus pour la durée du confinement, mais c'est tout à fait faisable, sous réserve d'un minimum de 10 participants inscrits.

L'Agence du Service civique est censée avoir communiqué ces infos aux DR et DDCS, aussi n'hésitez pas à aborder la question de l'accompagnement des tuteurs dans vos prochains échanges sur le service civique avec ces interlocuteurs.

→ Quelle est la procédure pour animer une FOA à distance ?

Si, en accord avec vos commanditaires et le groupement solidaire, vous souhaitez organiser une FOA à distance, vous devez envoyer votre demande d'animation de webconférence à Antoine SUTER (asuter@laligue.org) pour suivre la procédure et déclarer le module.

→ Quelle serait la forme des FOA proposées à distance ?

Ces sessions à distance prendront la forme d'une réunion de démarrage, d'une durée de 2h30.

Elles auront tout intérêt à être ouvertes régionalement, notamment pour réunir le nombre de participants minimums requis.

Les contenus vous permettant de proposer des formations à distance vous seront envoyés la semaine du 6 au 10 avril. Nous mettrons à votre disposition, au cas par cas, un outil d'animation.